

VOTRE SYNDICAT

vous informe

sepb

575

Le 30 mai 2018

Mise en contexte concernant les négociations en cours

Chers membres,

Les 17 et 18 mai derniers, votre section locale, le SEPB-575, a tenu son Congrès triennal à l'hôtel Sandman de Longueuil.

Il y a été question, entre autres, de faire le point sur les négociations qui ont lieu présentement avec Desjardins pour certaines de nos unités syndicales, tant dans les institutions que dans les caisses. Guy Latour, président de la section locale, a annoncé aux membres présents l'intention du syndicat de demander la conciliation pour l'ensemble des négociations en cours.

Cette ronde de négociation avec l'employeur s'avère difficile, car celui-ci a en tête de sabrer nos conditions de travail afin de les niveler vers le bas, c'est-à-dire au même niveau que celles applicables aux employés non syndiqués travaillant pour le Mouvement Desjardins.

L'employeur souhaite nous imposer son système de « caisse de gestion de temps » en regroupant notre banque de vacances avec nos congés mobiles. Ce système est présentement en vigueur pour les employés non syndiqués. Cependant, pour y parvenir, l'employeur nous demande de laisser tomber les avantages que nous avons fièrement acquis, et ce, depuis plusieurs années. Ceci représente un **net recul** de nos conditions de travail.

Dans nos conventions collectives actuelles, un employé a droit, lors de ses vacances, au paiement de celles-ci selon la rémunération la plus avantageuse, soit recevoir le salaire normal qu'il aurait touché s'il avait été au travail, soit recevoir un pourcentage de ses gains de la dernière année. Pour certains employés, le pourcentage des gains de l'année antérieure peut représenter un bon montant supplémentaire (affectation temporaire, heures supplémentaires, etc.) par rapport à leur salaire normal du moment. Cette rémunération plus avantageuse a aussi un **impact direct** sur votre fonds de pension. Encore une fois, c'est un net recul de nos conditions de travail actuelles.

(Suite au verso)

Le **syndicat**
chez **Desjardins**

565, boul. Crémazie Est, bureau 2200, Montréal, Québec H2M 2V7
Tél. : 514 522-6511 • Sans frais : 1 800 561-7372 • Téléc. : 514 527-5759



L'employeur entend également nous imposer un nouveau système pour l'appréciation de notre performance en ajoutant une 5^e cote de rendement. Son approche est de plus en plus subjective et arbitraire puisqu'elle repose pour la moitié sur les comportements adoptés durant l'année. Vous comprendrez que la position du syndicat est d'encadrer la subjectivité quant à l'évaluation de votre performance.

Plusieurs autres points touchant particulièrement votre rémunération restent à régler, notamment les augmentations salariales et les échelles de salaire.

Concrètement, étant donné le contexte actuel, le syndicat a fait la demande, aux différentes tables de négociation en cours, de recourir au service de conciliation offert par le Secrétariat du travail du ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale du gouvernement du Québec. **Il n'est pas question que nous acceptions des reculs quant à nos conditions de travail.**

Nous croyons que la conciliation nous permettra de nous faire entendre auprès du Mouvement Desjardins et de réitérer à l'employeur notre volonté d'en arriver à une entente négociée.

Le SEPB-575 est le plus important regroupement syndical d'employés du Mouvement Desjardins.

Nous comptons sur votre solidarité dans ce processus.



Syndicalement,

Votre section locale, le SEPB-575.